

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR102024

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les effectués par la Roannaise de l'eau au 100, rue du Bicêtre sur la commune.

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, du 19 au 26 Mars 2024 de 8 h à 18 h sur la rue du Bicêtre.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par Roannaise de l'eau.

Article 3 :

Madame le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise a :

- * Roannaise de l'eau
- * Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 15 Mars 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

